

COVOITURAGE

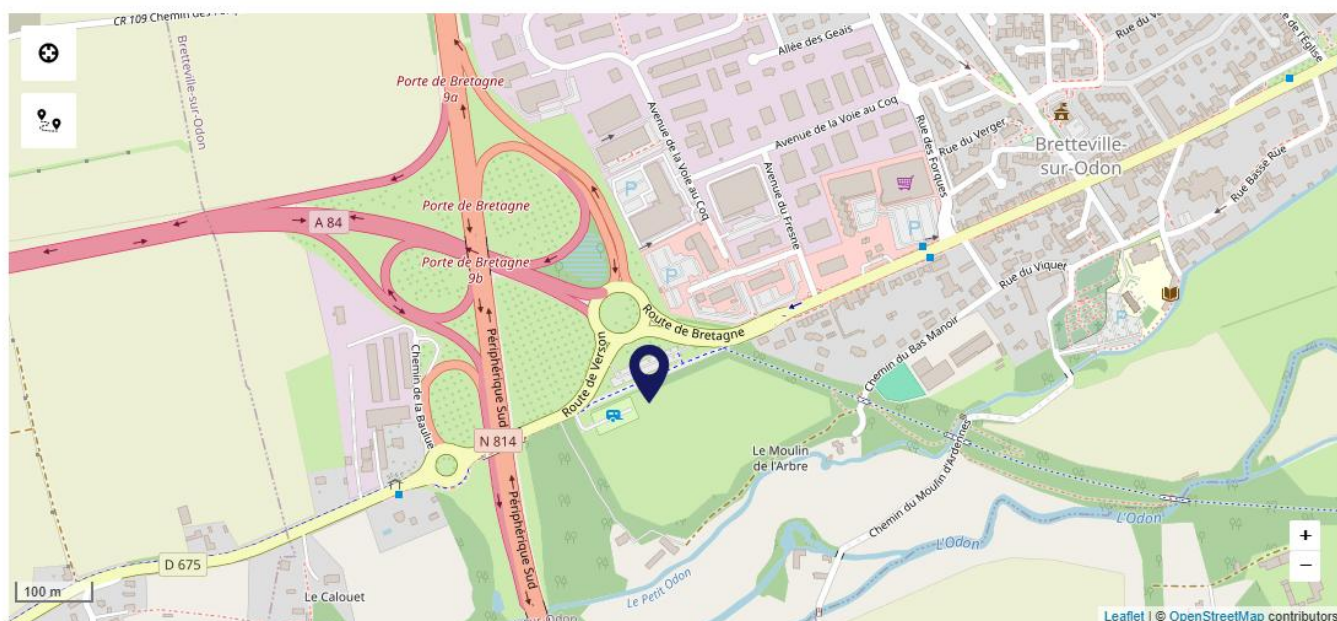
L'aire de covoiturage de Bretteville-sur-Odon s'agrandit

D'une capacité initiale de 46 places, cette aire étendue, compte désormais 94 places. Elle vient renforcer le réseau existant des aires de covoiturages aménagées sur la Communauté urbaine Caen la mer, pour répondre à l'essor de cette pratique sur le territoire et afin de lutter contre l'autosolisme.

UN ESPACE DE COVOITURAGE STRATÉGIQUE

Située sur la commune de Bretteville-sur-Odon au niveau de la porte de Bretagne, à la jonction de l'A84 et du boulevard périphérique, un axe stratégique de circulation. En 2021, la communauté urbaine Caen la mer a mis en service cette aire de covoiturage qui, depuis, connaît une fréquentation croissante y compris les weekends.

Pour favoriser l'intermodalité, elle est également équipée de 4 places pour les véhicules deux-roues motorisés et d'un box sécurisé pour accueillir 2 vélos. Un arrêt Twisto Flex a également été mis en service et une borne de recharge IRVE (120 kVA) est en cours d'installation par le SDEC dans le cadre du schéma directeur pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE).



Implantation de l'aire de covoiturage

CAEN LA MER ENGAGE DANS LE DÉPLOIEMENT DES AIRES DE COVOITURAGE

Le covoiturage compte parmi les alternatives mises en place pour faciliter les trajets du quotidien. Elle s'inscrit dans une démarche d'accompagnement des conducteurs pour limiter l'autosolisme (usage de la voiture avec un seul conducteur).

« Cette aire de covoiturage vient compléter les 13 aires déjà implantées sur le territoire et renforcer ainsi le maillage des grandes infrastructures routières. En plus de contribuer à la réduction de l'autosolisme, le covoiturage participe à la diminution des embouteillages sur les grands axes routiers. Il permet également aux usagers de réaliser des économies en partageant leurs frais de transport », rappelle Thierry Saint, Vice-président de Caen la mer en charge des mobilités.

Un diagnostic des pratiques de covoiturage a été réalisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan de Déplacement Urbain (PDU). Il est apparu important d'aménager en priorité des aires à proximité du boulevard périphérique et du réseau principal d'agglomération.

Le réseau d'aires de Caen la mer tend à faciliter les déplacements en covoiturage au sein du territoire mais aussi sur des distances importantes, puisqu'il s'articule autour des grands axes routiers du département du Calvados et de la région Normandie. Aussi, ces aires bénéficient autant aux habitants de Caen la mer qu'à ceux d'autres territoires, puisqu'une part importante des covoitureurs se rejoignant sur le territoire ont pour origine ou destination des communes hors de la communauté urbaine.

Au printemps 2019, la Communauté urbaine Caen la mer a adopté un schéma de développement des aires de covoiturage visant à densifier leur maillage à proximité des grands axes de circulation ainsi qu'à améliorer les aires de covoiturage « sauvages » présentes sur le territoire. Pour ce faire, Caen la mer a fait le choix d'investir 200 000 € par an.

CHIFFRES CLÉS

- **Coût** : 102 000 € HT.
- **Maîtrise d'œuvre** : Communauté urbaine Caen la mer.
- **Financeurs** : dossier de subvention en cours auprès de l'Etat dans le cadre du fonds vert.



Retrouvez la carte interactive des 14 aires de covoiturage implantées sur le territoire de Caen la mer, sur ce lien : [Co-voiturage et autopartage | Caen la mer](#)